Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260519-41_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 19 mai 2026

Rapporteur : M. GUYOT

n°41-2026

AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL VILLE AU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR URBAIN

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2221-70,
Vu la délibération n°78-2025 du 07 octobre 2025 portant création d'une régie communale d'exploitation du réseau de chaleur urbain de Plérin à compter du 10 octobre 2025,
Vu la délibération n°33-2026 portant avance de trésorerie du budget principal Ville au budget annexe du réseau de chaleur urbain pour un montant de 400 000 €,
Vu les instructions comptables M57 et M4,
Considérant la création du budget annexe du réseau de chaleur urbain à compter du 10 octobre 2025,
Considérant que ce budget annexe correspond à un service public industriel et commercial (SPIC) et est doté de la seule autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,
Considérant que des avances de trésorerie peuvent être consenties par la commune pour financer les dépenses obligatoires, notamment des frais de personnels, et les dépenses d'investissement liés aux équipements,
Considérant les délais d'instruction des subventions et de l'emprunt auprès de la banque des territoires,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur André GUYOT, Adjoint au maire délégué aux finances, à l'administration générale et à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	30	Pouvoirs	3	Votants	33	Absent	0
Voix pour	33	Voix contre		Abstention			

ABROGE la délibération n°33-2026 portant avance de trésorerie du budget principal Ville au budget annexe Réseau de chaleur urbain pour un montant de 400 000 €.

APPROUVE le versement d'une avance de trésorerie du budget principal Ville au budget annexe Réseau de chaleur urbain selon les modalités suivantes :

- Montant de l'avance de trésorerie : 1 000 000 € (un million d'euros)
- Taux d'intérêt : 1 %
- Modalités de versements : au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs,
- Date de prise d'effet : à compter du 20 mai 2026
- Date de remboursement : 31 décembre 2026

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260519-41_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 19 mai 2026

Rapporteur : M. GUYOT

n°41-2026

AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL VILLE AU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Loïc BARBOT

Le secrétaire de séance

André GUYOT